

Convivialité LE BANQUET DES AÎNÉS

143 convives se sont retrouvés le 2 octobre pour partager un moment de retrouvailles autour des doyens de l'assemblée, Mme Madeleine Guéroul et M. André Larcier, respectivement 87 et 89 printemps.



La municipalité de Corneville adresse ses plus sincères condoléances à la famille de Mme Jacqueline OLIVIER, notre doyenne, dont nous venons d'apprendre le décès le 13 novembre 2022 à l'âge de 97 ans. Nous avons également une pensée pour M. LEJARS, notre doyen (94 ans), disparu aussi cette année.

Personnel communal JEAN-LUC BEAUFILS NOUS QUITTE POUR D'AUTRES HORIZONS

Jean-Luc Beaufiles, agent technique aux ateliers de Corneville depuis plus de 19 ans, a décidé de se lancer dans une nouvelle aventure professionnelle sur l'île d'Oléron. Jean-Luc Beaufiles a toujours agité avec beaucoup de rigueur et avec le souci du travail bien fait... Nous le regretterons.



ETAT CIVIL

Naissances

- Lyna Demoré, née le 31 mai 2022 à Lisieux
- Alicia Adamou-Mbessa, née le 7 juin 2022 à St-Aubin-les-Elbe
- Gabin Cauchois, né le 13 juin 2022 à Montivilliers
- Maden Legendre, né le 7 juillet 2022 à Le Havre
- Giovanni Dartois, né le 11 juillet 2022 à Mont-Saint-Aignan
- Victoire Lebellois, née le 30 juillet 2022 à Lisieux
- Johanna Bloquel, née le 2 septembre 2022 à Lisieux
- Cassie Morisse, née le 22 septembre 2022 à Montivilliers
- Isalys Creme Vassalo, née le 28 septembre 2022 à Rouen

Mariages

- Stévy Meulan et Alicé Guéroul, le 18 juin 2022
- Bruno Ribera et Alice Basset, le 2 juillet 2022
- Nicolas Roussel et Emilie Nasse, le 8 juillet 2022

Décès

- Henriette Aubrun, née Goudaert, décédée le 3 juillet 2022 à Hellemmes-Lille
- Louis Marais, décédé le 19 juillet à Lisieux
- Colin Domenech, décédé le 27 juillet 2022 à Pont-Audemer
- François Lennuier, décédé le 5 août 2022 à Corneville-sur-Risle
- Jacques Lejars, décédé le 31 août 2022 à Pont-Audemer
- Jacqueline Olivier, décédée le 13 novembre 2022 à Saint-Aubin-les-Elbeuf

Pour toute naissance, la commune offre 16 € pour l'ouverture d'un livret de Caisse d'Épargne. Mais attention, certains avis de naissance ne parviennent pas en Mairie si les parents ne sont pas mariés... Pensez-y !

LA MAIRIE

- 2621 Chemin de la Vierge - 27500 Corneville-sur-Risle
- Tel : 02 32 57 00 44 ■ Fax : 02 32 41 70 67
- Mail : mairie-de-cornevillesurrisle@wanadoo.fr ■ www.corneville-sur-risle.fr
- Permanences : mardi 16h30-18h30, jeudi 10h-12h, vendredi 14h-16h.

Patrimoine DES ANIMATIONS TOUS AZIMUTS

Le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande a choisi Corneville et son magnifique noyer pour lancer, le 9 octobre dernier, la saison "Des arbres parmi nous". C'est ainsi que les amuseurs des arbres de la Compagnie "Le Théâtre de 7 lieux" ont investi notre arbre centenaire, remarquable par son envergure, sa hauteur et sa parfaite symétrie. Suspendus aux branches, ces techniciens élagueurs de formations se sont faits jongleurs, acrobates et conteurs d'histoires pendant les 45 minutes du spectacle, très apprécié du public venu en nombre.

Plus de 150 personnes étaient au rendez-vous pour assister au spectacle des amuseurs des arbres mais aussi pour profiter des conseils judicieux des techniciens du PNRBSN sur les arbres.



LES JEUNES DU CMJ AU SERVICE DU PATRIMOINE

À l'occasion des Journées du Patrimoine, les 17 et 18 septembre derniers, les jeunes du CMJ ont fait visiter notre église, construite entre le 11^{ème} et le 16^{ème} siècle et dévoilé quelques-uns de ses secrets. Une cinquantaine de personnes ont ainsi pu apprécier les ornements liturgiques, découvrir le tombeau de la Dame de Corneville sans oublier les traditions de la confrérie de charité chargée depuis des siècles d'accompagner les inhumations.

Nous remercions également les jeunes du CMJ pour la journée de nettoyage au parc sportif.

ANIMATIONS DU PNBSN

ESCAPADE NATURE POUR LES JEUNES DU TERRITOIRE



Cet été, le Parc et l'association "Des camps sur la comète" ont mis en place un projet pédagogique visant à faire découvrir en vélo le territoire, dans toute sa diversité. 19 jeunes de 13 à 17 ans se sont inscrits et ont pu vivre une belle aventure, où ont régné entraide, bonne humeur et partage.

Cette colonie de vacances en itinérance, encadrée par 4 animateurs, a permis à chaque jeune de faire découvrir son village aux autres. Tous ont apprécié les animations et les activités ludiques et sportives à l'image de la descente de la Risle en kayak pour rejoindre Pont-Audemer ou encore la visite auprès d'un apiculteur, sans oublier les joies du camping et les jeux nocturnes en forêt.

Financé à 50 % par le Parc et 50 % par les familles, l'opération a été un véritable succès sur tous les plans et sera sans doute reconduite l'année prochaine... Avis aux jeunes amateurs !

Anciens combattants

BEL HOMMAGE DES ENFANTS AUX POILUS



Alors que la France a commémoré ce vendredi 11 novembre la fin de la Grande Guerre, les CM1-CM2 de Mme WENEHOVA nous ont replongé plus d'un siècle en arrière avec la lecture de lettres de poilus à leurs proches.

Ces témoignages sur les conditions de vie dans les tranchées, le moral de ces soldats,

pour la plupart tombés au Champ d'Honneur, ont suscité beaucoup d'émotion.

Il en fut de même lors de la remise de la Médaille du Combattant par Mr Jean-Christophe SVABEK président de l'association à Mr GRICOURT pour service rendu à la nation en 1963 et 1964 en Algérie. Ce fût aussi l'occasion pour notre chorale Cornevillaise de reprendre le chant la 'Strasbourgeoise' de nos anciens 'Poilus' et au Maire du conseil des jeunes Tom Pimouguet de lire le message du Ministre des armées. Merci à tous pour cette présence émouvante.

LE CORNEVILLAIS

Bulletin d'informations municipales n°14 - Novembre 2022



Madame, Monsieur,

L'été s'en est allé et l'hiver va bientôt arriver. Pour chacun d'entre nous, il va falloir faire attention à l'énergie que nous consommons pour nous chauffer, nous déplacer ou encore nous éclairer. L'inflation va continuer d'augmenter et notamment le prix de l'électricité. Il en est de même pour notre village. C'est pourquoi l'éclairage public est désormais éteint partout à partir de 23 heures ainsi que l'église.

En ce qui concerne les bâtiments, nous utiliserons au maximum les lampes leds ou néons qui consomment moins ainsi que des vannes thermostatiques pour le chauffage. En fonctionnement, nous avons déjà baissé les subventions aux associations et continuons à gérer au plus bas l'ensemble des frais qui nous incombent comme en 2021. Les salaires du personnel, ce qui est logique, ont été augmenté de 4% et malheureusement, d'autres charges vont encore être transférées aux communes.

Ainsi, l'État va rehausser obligatoirement pour les communes le taux de base locative en 2023 comme en 2022. Pour notre part, ne souhaitant pas augmenter le taux communal, comme je l'avais précisé dans notre profession de foi lors des élections, j'attends le premier trimestre 2023 pour savoir quelles directives prendre. Dès lors, nous déciderons avec le conseil municipal si nous remontons le taux communal. Quant aux projets, nous ne les abandonnons pas mais ceux-ci pourront être décalés ; notamment les vitraux de l'église car nous attendons une subvention supplémentaire de l'État.

Pourtant, nous continuons à travailler comme vous avez pu vous en apercevoir et le verrez en détail dans ce numéro. Vous pourrez aussi voir les différentes animations qui se sont succédées depuis fin juin et qui ont été nombreuses pour nos enfants et adolescents ainsi que nos aînés. Nous continuerons dans ce sens en 2023. Quant à moi et avec le conseil municipal, nous restons toujours à votre écoute.

Bien à vous,

Benoit BOUET

Maire de Corneville-sur-Risle

AGENDA

Vendredi 16 décembre 2022
MARCHÉ DE NOËL DE L'ÉCOLE
Rendez-vous à partir de 16h
Deuxième quinzaine de décembre
DISTRIBUTION DES CHOCOLATS DE NOËL
AUX PLUS DE 80 ANS
Distribution assurée par les membres du conseil municipal
Vendredi 6 janvier 2023
VŒUX DU MAIRE
Rendez-vous à 18h30 à la salle communale

Vie quotidienne LA GENDARMERIE ET VOUS

La gendarmerie vous propose de vous recevoir une fois par mois à la mairie. Le but est au plus grave de prendre une plainte, sinon d'apporter une réponse juridique de sécurité ou tout simplement de bon sens afin d'aider à désamorcer des situations pouvant paraître anodines mais qui pourraient dégénérer en affaire judiciaire.

Prochaine permanence :
Jeudi 1^{er} décembre de 14h30 à 17h30

Vie associative LE COMITÉ D'ANIMATIONS RENOUVELLE SON BUREAU

Le comité d'animations est une association à but non lucratif composée de bénévoles. Leur objectif est d'organiser des manifestations d'ordre culturel, éducatif, festif ou social, à l'image des soirées à thèmes ou encore des foires à tout comme celle de septembre dernier qui a connu un joli succès. En 2023, lors de la prochaine assemblée générale, l'ensemble du bureau sera renouvelé. Si vous souhaitez vous investir dans l'association et pourquoi pas devenir un membre actif, n'hésitez pas à vous faire connaître à la mairie qui transmettra.



LE CORNEVILLAIS
Rédacteur en chef : Benoit Bouet
Photo et réalisation : Commission communication
Rédaction, mise en pages et impression 700 ex : NOTA BENE - 06 15 14 45 67
www.creanotabene.fr
En couverture : Les amuseurs des arbres

Vous avez une question qui pourrait intéresser tous les Cornevillais ? (urbanisme, environnement, vie scolaire, animations, communauté de communes...)
N'hésitez pas à nous la poser via l'adresse mail ci-dessous et nous y répondrons par l'intermédiaire de ce bulletin.
adjoint.corneville@orange.fr

Vie municipale LE POINT SUR LES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE !

Les investissements, inscrits au budget 2022, ont tous été réalisés. Réfection de voirie, défense incendie, enfouissement de réseaux, changement d'huissieries à l'école... Retour en images sur les principales réalisations de l'année.



25 150 € ont été consacrés à la création de 50 mètres de trottoir route de Montfort afin de sécuriser le cheminement vers l'école.

1 km d'enrobé route de Fourmetot et une centaine de mètres chemin du Boulangard ont été refaits.

Chaque année, la commune consacre une part de son budget d'investissement pour la mise aux normes de la défense incendie. Comme ici avec la création d'une poche de 60 m² rue des Bruyères pour 16 200 €.

Seule la première tranche de restauration des vitraux (10 123 € / 41 000 €) a été reportée au budget 2023, en raison d'une part, d'une surcharge de travail pour le maître verrier, mais aussi pour nous laisser le temps d'obtenir le maximum de subventions. Une souscription volontaire sera également possible dès janvier.

Économies d'énergie CHAQUE GESTE COMPTE

L'explosion des prix de l'énergie n'épargne pas les communes et nécessite de trouver des solutions pour tenter de respecter les budgets. Corneville continue donc de remplacer les lampes à mercure de ses candélabres par des Leds, bien moins énergivores et permettant d'atteindre jusqu'à 70 % d'économie. En parallèle, l'éclairage public sera désormais coupé de 23h à 5h30. Au niveau des ERP (établissements recevant du public), tous les radiateurs sont en phase d'être équipés de bloqueurs de thermostat afin de maintenir la température à 19 °C.



Chez vous aussi, vous pouvez agir pour faire des économies. Des gestes simples du quotidien aux aides de l'État (Chèque énergie, France Rénov et Ma Prim'rénov), retrouvez comment agir efficacement sur votre consommation d'énergie sur ecologie.gouv.fr.



Vie scolaire L'INFLATION IMPACTE AUSSI LA RESTAURATION SCOLAIRE

L'augmentation du prix des denrées alimentaires et donc du prix de revient du repas de cantine, a été le sujet d'actualité de la rentrée et a nécessité quelques ajustements... explications.

Le tarif de la restauration scolaire est défini par un marché passé entre la communauté de communes et un prestataire pour la fourniture des quelques 2200 repas par jour sur le territoire. Aujourd'hui, notre prestataire a majoré ses tarifs de 6 %. À cela, se rajoute une hausse des frais de personnel, impactant directement le prix du repas. Ne pouvant supporter seules ses augmentations, les communes du territoire ont dû réévaluer les tarifs de cantine. Corneville n'échappe donc pas à la règle et a relevé le prix du repas de 3,00 € à 3,20 €, ce qui reste le tarif le moins cher de la communauté de communes.



L'APE reconduit l'opération "Recyclage Papier". Une benne sera donc installée au niveau de l'école le samedi 13 et dimanche 14 mai. Nous vous invitons donc à y déposer tous vos papiers. En effet, à 75 € la tonne, cette récolte permettra comme les années précédentes, de participer au financement de projets pédagogiques.

DOSSIER

CIVISME ADOPTONS LES BONS RÉFLEXES !

Régulièrement, la commune constate des écarts sur des comportements qui ont de l'impact sur notre sécurité ou notre bien-être. Voici quelques clés pour participer au "mieux vivre ensemble" et assurer à la commune une qualité de vie à la hauteur des aspirations.

ABOIEMENTS INTEMPESTIFS

Habiter à la campagne n'autorise pas pour autant d'incommoder les alentours avec les aboiements constants de son chien. Il existe pourtant des moyens simples et peu coûteux pour apprendre à son chien à ne pas aboyer à la perception d'une simple présence humaine, matérielle ou d'un bruit quelconque.

Entre la tolérance d'un aboiement occasionnel et le laxisme en présence d'un aboiement continu, lancinant et sans raison, il existe une voie que nous nous devons, par respect les uns pour les autres, d'emprunter pour maintenir cette convivialité et cette courtoisie entre voisins. Sachez par ailleurs, que cette nuisance est passible d'une amende de 68 €.

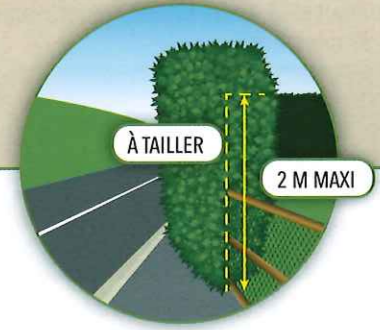
Retrouvez toutes les astuces pour éduquer votre chien à ne plus aboyer sur le site educatonchien.net



ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Si la commune se doit d'entretenir les espaces publics et la voirie, les habitants aussi ont des devoirs et des obligations légales. En effet, propriétaires occupants ou locataires d'une habitation doivent, devant chez eux, assurer le nettoyage des feuilles mortes et détritiques, le désherbage des pieds de clôture, le dégagement de la neige ou du verglas, ainsi que l'épandage de sel ou de sable visant à assurer la sécurité du trottoir en hiver. En revanche, les habitants sont tenus de signaler toute dégradation du trottoir à la mairie. Attention, le fait d'avoir la charge de l'entretien d'un trottoir ne donne pas pour autant le droit de l'occuper.

RAPPEL Le stationnement est interdit sur les trottoirs de la route de Montfort et avenue Robert Planquette ... Attention aux amendes !



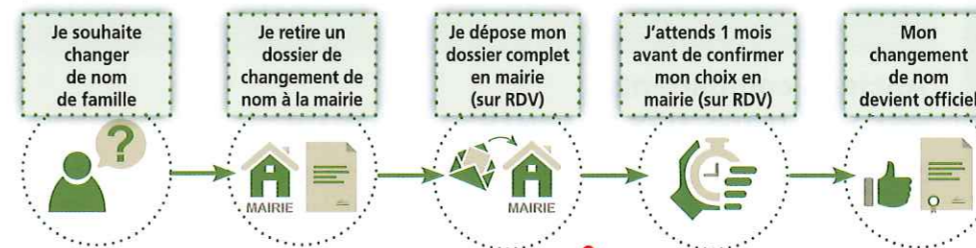
TAILLE DE HAIE ET DOMAINE PUBLIC

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur est limitée à 2 mètres, voire moins, là où le dégagement est indispensable. En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue. Ces règles sont indispensables pour garantir la sécurité de tous mais aussi pour préserver les réseaux en aérien. Pour ces raisons, leur non-respect peut amener la commune, après mise en demeure, à faire intervenir une entreprise extérieure, puis à facturer le contrevenant.

État civil

CHANGER SON NOM D'USAGE, C'EST POSSIBLE !

Depuis le 1^{er} juillet 2022, il est possible de changer son nom de famille par simple déclaration à l'état civil. Cette procédure, introduite dans le Code civil par la loi du 2 mars 2022 relative au choix du nom issu de la filiation, concerne les personnes majeures comme les mineurs et est possible une fois dans la vie.



Le ministère de la Justice a publié une circulaire explicative, donnant des exemples de différentes situations afin de vous informer sur toutes les possibilités pour composer votre nouveau nom de famille. Vous trouverez également des modèles d'accord parental et de consentement du mineur de plus de 13 ans.



Pour l'adoption d'un autre nom que celui des parents ou la francisation du nom de famille, il est toujours obligatoire de passer par un agrément du ministère de la Justice. Celui-ci peut le refuser s'il estime que les raisons invoquées sont insuffisantes. Si la demande est acceptée, une publication légale est alors nécessaire.

Cimetière LES NOUVEAUX TARIFS DES CONCESSIONS



- Colombarium : 670 € pour 15 ans.
- Cavurne : 250 € pour 15 ans.
- Concession cimetière : 150 € pour 30 ans, 200 € pour 50 ans.

RAPPEL
L'entretien de la tombe et de son entourage est à la charge de la famille, la municipalité, quant à elle, entretient les allées.